

CTR PLF 2015

FICHE :
LES CREDITS DE LA DGFIP ET
L'EVOLUTION DE LA CARTOGRAPHIE BUDGETAIRE

Les crédits de la DGFIP

Le montant total des crédits prévus en PAP 2015 pour la DGFIP s'élève à 8 236,9 M€. Ces crédits sont composés de crédits de personnels, de fonctionnement et d'investissement dits « hors-titre 2 ».

- Les **crédits de personnel** pour 2015 devraient s'élever à **7 077,7 M€** dont **2 219,2 M€** au titre du CAS pension.

Le PLF 2015 a été construit sur la base d'un plafond d'emplois de **110 066** ETPT et d'un volume de suppressions d'emplois de 2 000 ETP. L'enveloppe de crédits consacrée au financement des mesures catégorielles est de 23 M€ hors CAS pension.

D'une année sur l'autre, les crédits de personnels hors CAS pension, les moyens de renfort et les suppressions d'emplois ont connu l'évolution suivante :

Exécution (M€)	2014	PLF 2015
Crédits T2 hors CAS	4895,2	4858,5
Dont heures supplémentaires	3,1	3,1
Dont crédits d'auxiliaires	39,3	39,3
Suppressions d'emplois (ETP)	- 1988	- 2000

Les données relatives aux heures supplémentaires et aux crédits d'auxiliaires correspondent aux enveloppes prévisionnelles.

- Les **crédits de « hors titre 2 »**, prévus pour la DGFIP en 2015 s'élèvent à **1 159,2 M€**, ce qui représente une baisse de 26 M€ par rapport à la LFI 2014 (soit - 2,2 %).

Les principaux postes de dépenses prévus **en PAP 2015** sont les suivants :

- **45,9 % (532,3 M€ contre 531,7M€ en prévision d'exécution 2014) de dépenses immobilières**, dont 249,5 M€ de loyers budgétaires et 130 M€ de loyers commerciaux.

En 2015, la DGFIP poursuivra activement dans le cadre de l'adaptation des structures et du réseau, sa démarche de rationalisation du parc immobilier, prioritairement pour les implantations immobilières dans les communes où sont recensés plusieurs sites. En 2015, la direction conduira également des opérations d'expérimentation des centres de contacts.

La réduction de surfaces générera de nouvelles économies sur les natures de dépenses suivantes : les fluides, les impôts liés à l'immobilier, l'entretien courant immobilier.

Comme les années précédentes, une attention toute particulière sera portée sur les conditions de sécurité des agents et, plus généralement, sur leurs conditions de travail, ainsi que sur les conditions d'accueil des usagers dans ces services.

- **26,3 % (304,5 M€ soit -4,4% par rapport à la prévision d'exécution 2014) de dépenses « métiers »**, dont 219 M€ de dépenses d'affranchissement, 49 M€ de frais d'impression et 20 M€ de remises versées aux débiteurs de tabac.

La DGFIP poursuivra sa recherche de mesures visant à réduire les dépenses d'affranchissement et d'impression avec la poursuite des démarches d'industrialisation progressive de l'affranchissement et de dématérialisation des échanges notamment en matière fiscale avec les particuliers et les professionnels. Ces deux démarches iront en sens inverse de la forte augmentation en 2015 du prix du timbre.

- **14 % (162,5 M€ soit -15% par rapport à la prévision d'exécution 2014) de dépenses informatiques** (dont 29 M€ dédiés aux dépenses de micro-informatiques du réseau).

Dans le domaine informatique, la DGFIP va rester une administration de référence en matière numérique, notamment dans le domaine de la dématérialisation des documents et de leur transmission, des téléprocédures et des réseaux collaboratifs.

En 2015, le futur réseau de transport de données IP longue distance en métropole de la direction s'appuiera sur le Réseau Interministériel de l'État (RIE) qui devrait, tout en améliorant la qualité des échanges, baisser le coût des frais de réseau de la DGFIP d'environ 15 %.

- **13,8 % (159,9 M€ contre 161,4 M€ en prévision d'exécution 2014) de dépenses de fonctionnement courant.**

Ces dépenses comprennent pour l'essentiel des dépenses de télécommunications, de frais de déplacement et de changement de résidence, de subventions relatives à l'action sociale, de fournitures et de matériel de bureau et de mobilier.

La DGFIP poursuivra sa recherche de mesures visant à alléger les charges de fonctionnement courant en matière notamment :

- de fournitures de bureaux, de papiers avec les processus de mutualisation interministériels permettant d'obtenir de meilleurs prix sur les achats ;
- de téléphonie avec la mise en place du nouveau marché.

A ce stade de la gestion, la répartition par département de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ne peut être communiquée.

	en M€ en CP	Prévision 2014	PLF 2015
Dépenses immobilières hors loyers budgétaires (loyers financiers et charges locatives + investissement + énergie et fluides + impôts liés à l'immobilier + entretien immobilier + nettoyage + gardiennage)		286,17	282,84
Dépenses métiers (dépenses d'affranchissement + frais de justice + remises aux débiteurs de tabac + frais bancaires + imprimés fiscaux et éditique)		318,5	304,5
Dépenses informatiques (dépenses de centrale + services déconcentrés + frais de réseau)		191,29	162,5
Dépenses de fonctionnement courant (frais de déplacement + télécommunications + achats + locations de divers matériel + formation + sécurité + action sociale + frais de transports...)		161,4	159,86

L'évolution de la cartographie budgétaire

Dans le cadre de la démarche stratégique, un groupe de travail a étudié les modalités d'un changement de cartographie budgétaire pour la DGFIP, et a conclu sur la pertinence de revoir l'organisation actuelle en passant à un budget opérationnel de programme (BOP) national unique.

A compter du 1^{er} janvier 2015, les services étant antérieurement responsables de BOP (RBOP), notamment toutes les directions déconcentrées, seront désormais responsables d'unité opérationnelle (RUO) d'un BOP unique constitué au niveau de l'administration centrale.

Cette évolution constitue une simplification de la cartographie budgétaire du programme 156, et devrait alléger un peu les travaux à réaliser par les directions locales, à l'exemple des relations avec les contrôleurs budgétaires.